SARCELLES
Collège Anatole France

ORGANISATION
RENTREE SCOLAIRE 2019

A lire très attentivement et à conserver

Madame, Monsieur,

Veuillez, je vous prie, trouver ci-après des informations et consignes relatives à la prochaine rentrée.

Vous voudrez bien en prendre connaissance. Pour toute précision complémentaire, il y aura lieu de joindre Mme GOUPIL au secrétariat de Direction.

1. ***Horaires de rentrée :***

La rentrée des élèves aura lieu selon le planning ci-dessous.

Rentrée en	Date	Horaire
6e ULIS	Lundi 2 septembre 2019	De 9h30 à 10h30
6e	Lundi 2 septembre 2019	De 10h30 à 12h30 et 14h00 à 16h00
5e	Lundi 2 septembre 2019	De 14h00 à 17h00
4e	Mardi 3 septembre 2019	De 9h30 à 12h30
3e	Mardi 3 septembre 2019	De 14h00 à 17h00

Les élèves seront accueillis par les professeurs principaux.

Pour l'ensemble des élèves, les cours reprendront le :

Mercredi 4 septembre 2019 à 8h30

(Conformément à l'emploi du temps qui sera distribué le jour de la rentrée).

La **demi-pension** fonctionnera à partir du **Jeudi 5 septembre 2019**.

2. ***Accueil des élèves*** *(le jour de la rentrée) :*

Les élèves seront accueillis sous le préau ou dans la cour (suivant le temps). Il sera procédé à l'appel des élèves par classe d'affectation.

Le jour de la rentrée, les élèves ne rencontreront que leur professeur principal lequel leur communiquera divers documents et informations relatifs au travail et à la vie scolaire.

Très important **- aucun changement de classe n'est possible à la rentrée**

3. ***Assurance scolaire :***

Il vous est vivement conseillé de contracter une assurance scolaire pour votre enfant. Elle le protégera en cas d'accident (notamment pendant le trajet). Elle est obligatoire pour toutes les activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement (sortie, voyage, recherche, ...).

4. ***Manuels scolaires*** :

Tous les élèves, de la Sixième à la Troisième, bénéficient d'un prêt gratuit de manuels scolaires. Ils seront distribués le jour de la rentrée, leur état de vétusté sera alors noté et vous aurez à cet effet à signer la fiche de prêt des livres. Ils seront rendus en fin d'année. **Les livres devront être couverts** car une pénalité pourra être réclamée s'il est constaté que l'état de fin d'année est différent de celui de début (cf note sur les tarifs de dégradation des manuels scolaires).

5. *Travail scolaire et mise à niveau :*

Il est conseillé à chaque élève de préparer soigneusement sa rentrée. Aussi, doit-il profiter de ses longs congés d'été pour faire le point sur ses difficultés ou ses insuffisances par rapport aux exigences de la classe qu'il fréquentera l'an prochain.

De plus, il devra désormais s'efforcer d'enrichir sa culture générale et, pour cela, ***pratiquer assidûment la lecture*** en tenant compte de ses goûts (journaux, magazines, romans, bandes dessinées, ...).

6. *Permanence administrative* :

Une permanence administrative sera assurée au Secrétariat du Collège aux dates et heures suivantes :

- Du 08 au 12 juillet 2019 et du 26 août au 29 août 2019 : de 9h 00 à 12h30

7. *A l'attention des parents d'élèves de Sixième :*

Une réunion d'information des parents des élèves des classes de Sixième (dont l'horaire vous sera communiqué ultérieurement) est prévue à la rentrée le Jeudi 12 septembre. A cette occasion, seront présentés le fonctionnement de l'établissement et l'organisation de la classe de Sixième. Je vous engage à faire tout votre possible pour y assister.

8. *Le Fonds Social Collégien (Important) :*

Les familles qui rencontrent des difficultés financières peuvent demander la prise en charge partielle (ou, pour certains, totale) des frais occasionnés par la scolarité de leur enfant (fournitures, manuels scolaires non fournis par le Collège, demi-pension…). Pour cela, ils doivent remplir un dossier de demande d'aide sociale dans le cadre du Fonds Social Collégien. Pour tout renseignement sur la procédure à suivre, s'adresser à l'Assistante Sociale.

10. *Règlement intérieur* :

L'inscription d'un élève au Collège Anatole France vaut automatiquement adhésion à l'ensemble des clauses du Règlement intérieur.

11. *Casiers* :

Les élèves demi-pensionnaires (ainsi que ceux bénéficiant d'un certificat médical) pourront disposer d'un casier. Chaque casier sera affecté à un seul élève, lequel sera responsable de sa fermeture par l'achat d'un cadenas. L'attribution d'un casier sera réalisée en début d'année par les CPE.

12. *Dossier de Bourse de Collège :*

Toutes les informations concernant la demande de Bourse de Collège seront communiquées le jour de la rentrée. Pour tout renseignement sur la procédure à suivre, s'adresser à M. DEVILARD, secrétaire d'intendance.

13. *Certificat de scolarité :*

Les certificats de scolarité ne seront délivrés qu'à partir du 23 septembre 2019, après constat de l'assiduité de l'élève.

14. *Foyer socio-éducatif :*

Une fiche d'inscription au foyer socio-éducatif sera distribuée aux élèves à la rentrée. L'inscription permet l'accès aux activités du foyer (principalement pendant la pause méridienne). Le cout de l'adhésion est facultatif et s'élève à 5 euros.

La Direction